

COVID-19 : DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

MALGRÉ LE CONTEXTE ACTUEL,
NOS SERVICES SONT MAINTENUS.

En cette période de pandémie, le Curateur public tient à rassurer tous ceux qui ont à cœur le bien-être et la sécurité des personnes en situation de vulnérabilité. Comme pour vous, notre priorité continue d'être la santé et la sécurité des personnes inaptes et le soutien à leurs proches.



MESSAGE VIDÉO



du curateur public,
M^e Denis Marsolais

POUR NOUS JOINDRE

Sans frais : 1 800 363-9020

curateur.gouv.qc.ca

VISITEZ NOTRE
PAGE FACEBOOK

 [curateurpublic](https://www.facebook.com/curateurpublic)

Comment nous offrons nos services dans le contexte actuel :



Près de 700 employés sont en poste, en télétravail ou au bureau.



Nous continuons à maintenir des contacts avec les clientèles qui ont des besoins importants.



Les curateurs délégués, soutenus par une équipe d'une vingtaine d'employés, sont entrés en contact avec la presque totalité des 13 500 personnes représentées par le Curateur public, ou avec un intervenant, dans le contexte où les visites ont été suspendues pour se conformer aux directives de la Direction générale de la santé publique.



Les agents d'aide et les conseillers à la représentation privée continuent d'informer et de soutenir les proches qui s'occupent d'une personne inapte.



La priorité a été donnée aux personnes vivant à domicile, âgées de 70 ans ou plus et résidant dans une ressource d'hébergement où la contamination à la COVID-19 est plus importante.



De l'information en continu est disponible sur le site Web du Curateur public, avec une foire aux questions mise à jour régulièrement, et sur sa page Facebook. Les préposés aux renseignements répondent aux demandes d'information par courriel ou par téléphone.



Un rappel a été fait aux intervenants du réseau de la santé et des services sociaux d'informer le Curateur public de la situation des personnes vivant dans les ressources d'hébergement.



Les contenus diffusés sur le site Web respectent les standards sur l'accessibilité du Web exigés par l'Administration publique québécoise pour que les personnes handicapées puissent les consulter. Les documents peuvent également être rendus disponibles en médias adaptés. Il suffit de communiquer avec le Curateur public.

Notre engagement :



Être à l'écoute des
besoins des personnes
inaptes et de leurs
proches



Tenir la population
informée



Garder le contact
avec nos partenaires
et répondre à leurs
questions